

## UN ÉTÉ SOUS LE SIGNE DE L'INCERTITUDE ET L'IMPROVISATION...

À l'heure où ces lignes sont écrites, l'été n'est pas encore achevé et vous tentez certainement de décompresser en composant bon an mal an avec les aléas climatiques et sanitaires que l'été 2021 nous a réservés. Dans l'attente de nouvelles décisions gouvernementales pour cette rentrée, c'est bien l'incertitude qui guide chacun de nos projets et l'improvisation qui permet souvent de les réaliser. L'équipe municipale n'y échappe pas. En effet, si vous avez suivi le dernier conseil municipal sur les supports vidéo, vous aurez certainement remarqué des délibérations aux issues incertaines dont la crise sanitaire semblerait être la cause. L'une d'entre elles faisait état de la décision prise par 2 adjoints de démissionner de leur fonction. Pour procéder au renouvellement, le scrutin de liste fait loi mais la présentation de la délibération ne le prévoyait pas. Aussi dans la précipitation suite à notre intervention, il a été procédé à l'élection alors même que nous en demandions le retrait. Or, un adjoint démissionnaire fut proposé à la même fonction. Pourtant une démission acceptée par la préfecture est définitive. Est-il possible de réélire une personne démissionnaire ? Enfin, les arrêtés des délégations accordées aux adjoints doivent être affichés à la porte de la mairie, il n'en est rien, pas même sur le site internet ! Le défaut de publication entraîne la nullité de l'acte. Une autre portait sur la réélection des membres du conseil d'administration du CCAS, l'adjoint délégué, pour des raisons non communiquées, ne faisant plus partie de la liste nouvellement proposée. La délibération prévoyait 5 postes pour la majorité et 1 poste pour l'opposition pourtant composée de 2 groupes suite au détachement d'une élue du groupe majoritaire. Les textes sont clairs, ce n'est pas le maire qui attribue le nombre de postes mais il se calcule après le vote à la proportionnelle au plus fort reste. Suite à notre intervention, la délibération a été retirée ainsi que la suivante. Qu'en est-il du fonctionnement du conseil d'administration qui n'a pas été réuni depuis 5 mois alors que le règlement impose au moins 1 réunion tous les 2 mois ? Dans cette période délicate, vous qui êtes en attente d'un accompagnement, n'espérez-vous pas un autre argument que la crise Covid ? À moins que comme l'édile l'a annoncé en public la faute ne revienne à l'opposition qui bloque le système ! Enfin, a été présenté le compte-rendu d'activité de la ZAC de centre-ville. Là aussi la Covid tombe à point nommé pour justifier les retards. Le premier programme de construction est enfin engagé, espérons pour ceux qui sont en attente de logement que les délais seront tenus ! Rien n'est moins sûr. Mêmes incertitudes sur le pourcentage des matériaux bio-sourcés utilisés ou la typologie des logements. À nos questions peu de réponses, mais sur le chantier il n'y a pour l'instant que du béton et de l'acier.

Malgré la crise, soyez assurés que notre groupe, lui, reste vigilant et actif dans l'intérêt des habitants de Biganos.

**Annie CAZAUX**  
**Biganos Dynamisme & Partage**  
**Conseillère Municipale - Conseillère Communautaire**

---

## ENSEMBLE CONSTRUISONS ET AMÉNAGEONS LA VILLE DU 21<sup>ÈME</sup> SIÈCLE

Dans le présent magazine, il est largement fait écho des ambitions de l'équipe majoritaire quant à la construction et à l'aménagement de la ville de BIGANOS dans l'avenir. L'urbanisme de demain devra tenir compte des enjeux liés au changement climatique, au respect de l'environnement et à la protection de la biodiversité, conditions sine qua non à la survie de l'humanité.

Ainsi, les projets engagés tant dans la mise en œuvre du plan local d'urbanisme, que sur la recomposition du centre-ville à travers la ZAC de la Gare ou encore l'étude d'un plan de mobilité communal concourent à relever ces défis.

Face aux enjeux majeurs environnementaux qui doivent contribuer à un urbanisme moins bétonné, il a été demandé à l'aménageur AQUITANIS de valoriser les matières premières locales tels que la terre crue, le bois et les fibres végétales comme matériaux de construction. C'est ainsi, qu'a été réalisé le premier bâtiment expérimental situé à proximité du Château d'eau qui devra servir de base et d'inspiration aux futures opérations de la ZAC, mais également transposables ailleurs sur notre commune.

Le nouveau PLU permettra de prendre en considération les nouvelles orientations urbanistiques afin de construire tout en respectant de façon accrue notre patrimoine paysagé. Nous accèderons ainsi à une ville pour tous où il fait bon vivre ensemble.

La mise en œuvre d'un plan de mobilité participera à la prise en compte de nouveaux modes de déplacements qui viendront alimenter cette nouvelle façon de vivre sa commune.

Cette ambition relève d'une réflexion engagée depuis plusieurs années par l'équipe majoritaire et travaillée en collaboration avec des acteurs spécialisés dans les domaines concernés.

Face à l'urgence climatique et environnementale, en toute modestie, nous avons l'humilité de créer les conditions pour y répondre à notre petite échelle.

N'en déplaise aux opposants de circonstances ou aux professionnels de la critique !

Nous avons bien conscience que ces évolutions auront un impact sur nos comportements, notre manière de penser et d'agir, bref sur nos modes de vie.

Cette réflexion sera évidemment collective. Les comités de quartier sont et seront largement associés afin de co-construire une ville moderne, durable et accueillante pour tous. Cette évolution sera également en phase avec les plus fragiles afin de leur permettre de profiter de ce nouveau modèle.

Car c'est tous ensemble que nous devons travailler pour laisser à nos jeunes générations le Biganos de demain !

Soyez assurés que concilier les impératifs d'évolution et en assurer la maîtrise des conséquences sera le fil conducteur de l'équipe majoritaire.

N'en doutez pas, nous serons toujours au service de l'intérêt général.

**Groupe majoritaire Agir Pour Votre Avenir**